



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

RÉUNION EN DISTANCIEL du 30 JANVIER 2023

PV N° 11

Présents : MMES MAURY – GARESTIER - NOIR - LACHAUD BOARETTO - MM. LIOBET - MONTANÉ

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.

DATE A RETENIR :

Samedi 11 mars 2023 : JOURNÉE FÉMININE

FEMININES INTERDISTRICTS

Rencontre : ENT. ANF 87 / LA SOUTERRAINE – AS CHAMBERET du 21.01.2023

- La rencontre est reportée au week-end du 11 et 12 février 2023.

Rencontre : ENT. ANF 87 / LA SOUTERRAINE – MEYMAC CA du 29.01.2023

- La rencontre est reportée au week-end du 15 et 16 avril 2023.

Rencontre : CHAMBERET AS – ST VICTURNIEN CA du 28.01.2023

- La rencontre est reportée au week-end du 15 et 16 avril 2023.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

FEMININES A 8

La journée de championnat du 22 janvier 2023 est reportée au 19 février 2023.

D1 :

Rencontre : OCCITANE FC / LIMOGES BEAUBREUIL du 29.01.2023

- La rencontre est reportée au 12 février 2023.

Rencontre : SC VERNEUIL / US BESSINES MORTEROLLES du 29.01.2023

Suite au courriel du club de BESSINES MORTEROLLES,
La commission :

- constate le forfait de US BESSINES MORTEROLLES et enregistre le résultat suivant :

SC VERNEUIL : 3 (3 pts) – US BESSINES MORTEROLLES : 0 (-1 pt)

- débite le club de BESSINES MORTEROLLES de la somme de 20 € pour son 1er forfait en championnat

D2 POULE 2 :

Rencontre : RILHAC RANCON CA / NOUIC MEZIERES ES du 15.01.2023

- La rencontre est reportée au 16 avril 2023.

Rencontre : CA RILHAC RANCON CA / CA ST VICTURNIEN 2 du 29.01.2023

Suite au courriel du club de ST VICTURNIEN CA 2 :

La commission,

- Constate le forfait de ST VICTURNIEN CA 2
- Enregistre le résultat suivant :

CA RILHAC RANCON : 3 (3 pts) / CA ST VICTURNIEN 2 : 0 (- 1 pt)

- Débite le club de CA ST VICTURNIEN 2 de la somme de 26 € pour son 3ème forfait en championnat.
- Déclare le forfait général de l'équipe de CA ST VICTURNIEN 2.



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –
DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

COUPE FEMININES A 8

Rencontre : **US COUZEIX CHAPTELAT / CA RILHAC RANCON** du 15.01.2023

- La rencontre est reportée au 12 février 2023.

Rencontre : **US VEYRAC / ESS 87** du 15.01.2023

- La rencontre est reportée au 12 février 2023.

Les 1/4 de finale se joueront le 26 février 2023.

La Présidente,
Julie GARESTIER

Le Secrétaire de séance,
Thierry MONTANE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI